MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interministérielle
de la transformation publique

Accompagner vos projets de transformation publique

NOTRE OFFRE **DE SERVICES**

Stanislas Guerini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques

ÉDITO

Comme l'a annoncé la Première ministre lors du Conseil des ministres du 18 janvier 2023, les politiques prioritaires du Gouvernement portent une ambition forte de transformation au profit des Français. Transcrite dans les feuilles de route ministérielles, cette transformation vient ainsi répondre aux attentes de nos concitoyens dans tous les aspects de leur vie quotidienne, de la santé à l'éducation en passant par l'emploi et la sécurité. Elle a aussi pour but de faciliter le travail des agents publics en allégeant leurs tâches et en redonnant du sens à leur action.

Le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques apporte à l'ensemble des ministères, mais aussi des services déconcentrés et des établissements publics, des expertises multiples pour les accompagner dans leur transformation. Au sein du ministère, la DITP est ainsi un concentré de ressources, de compétences et de savoirs qui contribuent à toutes les facettes de la transformation publique.

J'ai demandé à mes équipes de s'investir pleinement pour la réussite des transformations de vos administrations, en vous apportant les outils et les compétences susceptibles de vous aider au mieux. Cette offre de services est pensée dans une logique de dernier kilomètre, pour vous aider à obtenir des résultats tangibles, concrets en s'adaptant aux besoins de chacune de vos administrations.

Ces formidables ressources dans toute leur richesse vous sont présentées dans ce document. Je suis pleinement investi pour vous aider à engager les réformes nécessaires pour œuvrer collectivement à la transformation durable de notre action publique et répondre aux attentes des Français.

LIBÉRER L'ÉNERGIE PUBLIQUE !

La direction interministérielle de la transformation publique (DITP) pilote le programme de transformation publique défini par le Gouvernement pour une action publique plus proche, plus simple et plus efficace. L'objectif : améliorer concrètement la vie des Français et des agents publics.

Les équipes de la DITP ont 4 missions principales :

- → assurer la mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement sur tout le territoire,
- → coordonner l'action des administrations pour simplifier les démarches et améliorer la qualité du service pour les usagers,
- → porter, avec ses partenaires interministériels, l'innovation, le développement des compétences, la transformation des organisations, des pratiques managériales et de la gestion publique,
- → accélérer les projets à fort impact des administrations avec l'appui de ses équipes de consultants internes et d'experts, ainsi que du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP).

Plus de la moitié des équipes de la DITP est dédiée à l'appui direct des administrations. Nous nous engageons auprès de vous à mobiliser nos différentes expertises pour vous aider à réussir la mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement et de vos projets de transformation à fort impact pour nos concitoyens comme pour les femmes et les hommes du service public. Notre objectif : construire avec vous, vos équipes et vos parties prenantes des solutions sur mesure, lucides, robustes, concrètes et directement opérationnelles. "

Thierry Lambert, Délégué interministériel à la transformation publique

La DITP vous accompagne pour...

- → Mettre en œuvre une politique prioritaire du Gouvernement
- → Transformer votre organisation
- → Améliorer votre efficacité opérationnelle
- → Simplifier un parcours ou une démarche administratifs
- → Associer les citoyens et la société civile

La DITP accompagne aussi les missions de conseil des inspections générales pour les appuyer avec ses expertises spécialisées.

Plus de 10 domaines d'expertise

- → Conseil en stratégie et en transformation
- → Sciences comportementales
- → Efficacité opérationnelle et réingénierie de processus
- → Expérience usagers et simplification administrative
- → Participation citoyenne et association de la société civile
- → Intelligence collective
- → Design de services
- → Co-développement
- → Coaching
- → Innovation ouverte
- → Expérimentation, etc.

La DITP c'est un collectif de...

120 agents

dont 60 agents dédiés qui accompagnent quotidiennement les administrations dans leurs projets de transformation.

DITP, NOTRE CADRE D'ACTION

Mobiliser nos expertises au service de vos projets

Réalisés sur des périodes courtes, à partir d'objectifs ciblés et avec le souci permanent de l'impact, les projets sur lesquels s'investissent les équipes de la DITP se caractérisent par :

Un alignement stratégique avec le programme de transformation du Gouvernement

- L'appui proposé par la DITP se concentre sur la mise en œuvre ou l'accélération des politiques prioritaires du Gouvernement, les grands chantiers interministériels et les projets ayant un fort impact en matière de qualité de service aux usagers, de conditions de travail, de satisfaction des agents et d'efficience de la dépense publique.

Un engagement fort de l'administration partenaire

- Le succès des projets accompagnés par la DITP repose sur un haut niveau de portage politique (saisine ministérielle).

- Un « dispositif projet » de qualité, mis en place dès le lancement (équipe projet, suivi régulier à haut niveau), permet de conduire la mission efficacement au sein de l'administration commanditaire et de la DITP, mais surtout d'en assurer la bonne mise en œuvre.

Un positionnement en tant que partenaire de l'administration accompagnée

- Chaque projet conduit par les équipes de la DITP obéit aux mêmes principes d'intervention : partir du diagnostic partagé avec les administrations et les parties prenantes, définir clairement les objectifs et les cibles à atteindre, identifier les méthodes et les solutions adaptées pour y parvenir, et s'assurer de l'impact du projet pour l'agent et pour l'usager.

Un enjeu de transfert et de développement des compétences vers les administrations

- Les équipes de la DITP travaillent en étroite collaboration avec les agents des administrations qu'elles accompagnent. L'enjeu est triple : apporter une réponse sur mesure aux besoins de l'administration, assurer l'appropriation fine des enjeux et des solutions pour les équipes qui les mettent en œuvre et réaliser un transfert de compétences afin de sécuriser la conduite du projet une fois la mission achevée.

- Dans la continuité de ses missions, la DITP propose des formations à la carte à destination des agents pour permettre à l'administration accompagnée de déployer à plus grande échelle et de manière autonome les solutions mises en œuvre.

- Dans une optique de partage des méthodes d'innovation et des bonnes pratiques, la DITP met également à disposition des agents publics des parcours de formation en ligne, notamment sur la gestion en mode projet, l'amélioration de la qualité de service rendu aux usagers ou encore sur l'innovation managériale avec le Campus de la Transformation publique.

- La DITP anime par ailleurs plusieurs communautés d'experts de l'État engagés dans la transformation publique (responsables de pôles de coaching, animateurs de co-développement, partenariat pour un gouvernement ouvert…). Ces réseaux constituent un levier puissant d'innovation en diffusant les expertises et en développant les compétences des agents publics. Ils permettent d'identifier un vivier de compétences internes qui pourront être mobilisées sur des projets de transformation.

NOS RESSOURCES ET EXPERTISES AU SERVICE DE VOS PROJETS

10 Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP)

12 Conseil en stratégie et en organisation

14 Efficacité opérationnelle

16 Sciences comportementales

18 Expérience usagers

20 Design de services publics

22 Laboratoires d'innovation territoriale

24 Coaching

26 Co-développement

28 Centre interministérielle de la participation citoyenne (CIPC)

30 Innovation ouverte

32 France Expérimentation

34 Pôle interministériel d'achat de prestations de conseil

Contact : fondsdetransformation@modernisation.gouv.fr

FONDS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE (FTAP)

Investir pour accélérer la transformation des administrations

Avec le FTAP, le Gouvernement a fait le choix d'investir de manière inédite pour soutenir les projets innovants des administrations centrales, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État. Depuis 2017, 126 projets ont été financés à hauteur de 764 millions d'euros. Le FTAP permet de concrétiser un projet, de l'accélérer, de le réorienter. Ses objectifs : l'efficience de l'action publique, améliorer le service rendu aux usagers et l'environnement de travail des agents. Le FTAP constitue un levier majeur au service des politiques prioritaires du Gouvernement. "

Claire Orosco, directrice du Fonds pour la transformation de l'action publique

VOTRE BESOIN

Vous avez besoin d'un accompagnement financier pour mettre en œuvre des chantiers nécessaires au succès des politiques prioritaires du Gouvernement ? Mener des projets de simplification ou d'amélioration de l'expérience usagers ? Accélérer des évolutions organisationnelles, managériales et numériques au bénéfice des agents ?

NOTRE OFFRE

→ 330 M€ pour investir entre 2023 et 2025 dans les projets ayant un fort potentiel d'amélioration du service rendu à l'usager et des conditions de travail des agents, un retour sur investissement durable et mesurable pour les dépenses publiques, et une prise en compte des enjeux de transition écologique

Accélérer la dématérialisation de la justice pénale au bénéfice des agents et du justiciable

Commanditaire : ministère de la Justice

Déployer l'intégralité de la procédure pénale numérique dans les juridictions. Le FTAP a choisi d'investir dans le projet de dématérialisation de la procédure pénale, depuis la plainte jusqu'au jugement. Pour les policiers et les gendarmes, cette dématérialisation permet de supprimer les copies de leurs actes de procédures ; pour les greffiers, plusieurs tâches à faible valeur ajoutée comme l'enregistrement, la reprographie ou l'archivage disparaissent ; enfin les avocats et les partenaires de justice bénéficieront d'un accès instantané aux pièces numériques du dossier.

La solution mise en œuvre par la DITP

Le FTAP a investi 24,2 millions d'euros dans le déploiement de la procédure pénale numérique (PPN). Les objectifs : simplifier le traitement des procédures, faciliter la collaboration avec les partenaires de la justice, promouvoir la signature électronique et économiser le papier. Le FTAP a permis d'accélérer le déploiement de la PPN dans toutes les juridictions et de faciliter l'appropriation par les agents des impacts liés à la dématérialisation.
La PPN est aujourd'hui déployée dans 160 juridictions pour les procédures sans poursuite et dans plus de 50 juridictions correctionnelles. Elle permet un gain de temps pour les greffiers du bureau d'ordre avec des procédures sans poursuite désormais enregistrées automatiquement. La PPN permet également des audiences 100% numériques avec des actes signés électroniquement.
En parallèle, la PPN a mis à disposition des partenaires de justice de nouveaux outils. Par exemple, pour les avocats, une application de communication a permis l'envoi de plus d'un million de pièces en 2022.

Bénéfices pour les justiciables :

- → Raccourcissement des délais de réponse
- → Réduction des délais de traitement avec les avocats et les services enquêteurs
- → Meilleure information et suivi en temps réel des procédures
- → Dématérialisation des notifications et convocations

Bénéfices pour les agents :

- → Dossiers accessibles instantanément dès la réception
- → Archivage automatisé facilitant le classement
- → Amélioration des conditions de travail avec une note de 9/10 (questionnaire de satisfaction)

24 M€
d'économies réalisées grâce à la suppression des frais liés au stockage de 4 000 t de procédures chaque année

Autres exemples d'accompagnement

- S'appuyer sur l'intelligence artificielle pour accélérer les processus de recrutement et permettre aux agents de se concentrer davantage sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi (Pôle emploi)
- Mettre à disposition des salariés et des employeurs un service numérique sur les questions concernant le droit du travail (ministère du Travail)

Contact : acceleration.ditp@modernisation.gouv.fr

CONSEIL EN STRATÉGIE ET EN ORGANISATION

Accélérer la définition et la mise en œuvre d'une politique publique prioritaire ou d'un projet de transformation pour répondre aux besoins des usagers

Sur tout le territoire, nous accompagnons les acteurs publics à chaque étape de leurs projets de transformation, de la stratégie au plan d'action opérationnel, en intégrant les enjeux du digital. Composée de consultants experts de la gestion de projets complexes, notre équipe travaille en étroite collaboration avec les administrations. Sa mission : proposer des solutions sur mesure et faciliter la prise de décision dans des délais contraints. "

Clotilde Reullon, adjointe au chef de service conseil interne

VOTRE BESOIN

Vous rencontrez une difficulté dans la conception ou le déploiement de votre politique prioritaire ? Vous souhaitez améliorer la performance de votre organisation, concevoir un nouveau dispositif ou refondre un parcours usagers ? L'une de vos politiques publiques n'atteint pas les résultats escomptés ?

NOTRE OFFRE

- → Appui à la conception d'une politique publique
- → Préparation du déploiement d'une politique publique
- → Transformation d'une organisation
- → Amélioration de l'expérience usager et de la qualité de service

Améliorer l'efficacité d'une politique publique

Commanditaire : délégation interministérielle à l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement (DIATND)

Réduire les délais d'accès à un diagnostic. La DITP a été sollicitée pour réduire les délais d'accès à un diagnostic d'autisme dans les centres ressources autisme régionaux (CRA) dédiés aux cas les plus complexes. Ces délais étaient en moyenne de plus de 18 mois et pouvaient aller jusqu'à 3 ans dans certaines régions. L'enjeu : permettre un diagnostic et une prise en charge précoce de l'autisme, pour limiter le développement de surhandicaps et les surcoûts de prise en charge à long terme.

La solution mise en œuvre par la DITP

Afin d'identifier les facteurs susceptibles d'expliquer ces délais, la DITP a réalisé une analyse approfondie des données d'activité des CRA sur une période de quatre mois, en lien avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le diagnostic (groupement national des CRA, DIATND, agences régionales de santé, maisons départementales pour les personnes handicapées, psychiatres, associations, etc.).
Constat : les demandes pour obtenir un diagnostic augmentent de façon continue (8 731 demandes en 2017 contre 2 868 demandes en 2009) et les moyens mis en œuvre pour y répondre sont inégaux et parfois insuffisants.
Entretiens, immersions terrain, ateliers et séminaires de co-construction,... la collaboration des acteurs du diagnostic a permis de proposer un plan national de réduction des délais nourri des bonnes pratiques identifiées dans certains centres. Les travaux ont également conduit à la production de plans spécifiques à chaque centre.

Bénéfices pour les usagers :

- → Une réduction du délai de diagnostic de 100 jours en moyenne dans les centres dédiés
- → Un meilleur appui aux familles grâce au recrutement de nouveaux référents de parcours

Bénéfices pour les professionnels de santé :

- → Des crédits supplémentaires permettant le renforcement des équipes et l'achat de matériel de diagnostic

+42 %
de diagnostics réalisés en deux ans

Autres exemples d'accompagnement

- Simplification des aides à l'adaptation des logements au vieillissement - Ma Primadapt (ministère de la Transition écologique, ministère des Solidarités et de la Santé)
- Étudier les conditions de faisabilité et de mise en œuvre du bonus-malus de l'assurance chômage (ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion)
- Simplifier le parcours administratif des parents qui ont perdu un enfant (ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, secrétariat d'État chargé de l'Enfance et des Familles)

Contact : acceleration.ditp@modernisation.gouv.fr

EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

Améliorer la satisfaction des usagers et les conditions de travail des agents grâce à la réingénierie des processus

Notre équipe travaille sur l'optimisation des processus et des organisations et mobilise, quand c'est pertinent, des techniques numériques innovantes comme l'intelligence artificielle. Notre méthode capitalise sur l'inventivité du terrain : c'est là que nous identifions les lourdeurs, là où les améliorations sont possibles. Nous travaillons avec les agents et avec les usagers pour imaginer avec eux des solutions, les tester, puis les mettre en œuvre concrètement avant de les déployer. "

Sihame Sellali, directrice du programme efficacité opérationnelle

VOTRE BESOIN

Vous souhaitez optimiser votre fonctionnement ou votre organisation pour développer la satisfaction de vos usagers et de vos agents ? Travailler sur la réingénierie des processus et recourir aux techniques numériques innovantes ? Vous souhaitez reprendre le contrôle de l'allocation du temps admininistratif pour le concentrer sur ce qui est important ?

NOTRE OFFRE

- → Améliorer votre qualité de service et vos délais de traitement
- → Réduire les tâches répétitives des agents pour se concentrer sur des tâches à valeur ajoutée, améliorer les conditions de travail et renforcer l'attractivité des métiers
- → Réaliser des gains d'efficience
- → Des méthodes conçues pour les administrations publiques

Réduire les délais de traitement des démarches administratives

Commanditaires : préfecture de la région d'Occitanie et direction générale des étrangers en France

Réduire les délais de délivrance des titres de séjour. Files d'attente au guichet, délais de délivrance des titres de séjour trop longs, stocks de dossiers à traiter croissants… Les préfectures de l'Hérault, Tarbes, Carcassonne et la sous-préfecture de Béziers ont sollicité la DITP pour réduire les délais de délivrance des titres de séjour et améliorer la qualité de service aux usagers. Pendant plusieurs mois, la DITP a travaillé avec les agents sur le terrain. La méthode : construire et prioriser les solutions répondant aux irritants rencontrés via l'animation d'une réflexion locale mobilisant l'ensemble des agents.

La solution mise en œuvre par la DITP

La DITP a mobilisé pendant plusieurs mois son équipe d'efficacité opérationnelle sur le terrain auprès des préfectures d'Occitanie. Outils de pilotage insuffisamment efficaces, dispositifs de suivi redondants… Plusieurs freins complexifiaient l'action des agents au quotidien.
De nombreux ateliers mobilisant l'ensemble des agents et des usagers ont été organisés. L'enjeu : identifier les process à améliorer, supprimer les tâches inutiles, imaginer de nouveaux modes de fonctionnement plus efficients.
En co-construction avec les agents, de nouveaux outils ont été créés pour optimiser le pilotage de l'activité et simplifier les processus. Testés sur le terrain, ils ont été mis en œuvre concrètement avant d'être déployés dans 37 préfectures à travers la France.
En définissant de manière participative une nouvelle organisation qui simplifie la vie des agents, cette mission a permis d'améliorer de manière pérenne la qualité de service des bureaux délivrant les titres de séjour.

50 %
de réduction des délais d'attente pour les usagers

Bénéfices usagers :

- → Un temps d'attente au guichet divisé par deux

Bénéfices agents :

- → Une réduction jusqu'à 60% des temps d'instruction des dossiers
- → Une augmentation de plus de 40% de la capacité des préfectures, permettant d'absorber les stocks de dossiers et les flux d'usagers en attente de rendez-vous
- → Une pleine satisfaction des agents (note de 9/10 au questionnaire sur l'amélioration de leurs conditions de travail)

Autres exemples d'accompagnement

- Faciliter l'accès aux subventions du ministère de la Culture pour les usagers
- Simplifier les demandes de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- Simplification des processus des ressources humaines dans les rectorats (ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse – 4 rectorats accompagnés)

Contact : ditp.inno@modernisation.gouv.fr

SCIENCES COMPORTEMENTALES

Prendre en compte le facteur humain pour améliorer l'efficacité des politiques publiques

L'approche comportementale permet de mieux comprendre les mécanismes de décisions des usagers, leurs attentes ou leurs pratiques. Notre mission est d'identifier et de tester des solutions qui améliorent l'efficacité et l'impact des politiques publiques. Nous intervenons sur tous types de politiques publiques : environnement, santé, social, éducation, économie, etc. "

Stéphan Giraud, directeur du pôle sciences comportementales

VOTRE BESOIN

Vous souhaitez comprendre les freins et les leviers comportementaux pour accroître l'efficacité d'une politique publique ?

NOTRE OFFRE

- → Formalisation de diagnostics, objectivation de situations
- → Conception de solutions adaptées (communication, outils numériques, évolution réglementaire, etc.)
- → Mesure d'impact des solutions testées

S'appuyer sur les professionnels de santé pour détecter les victimes de violence

Commanditaire : Haute Autorité de santé (HAS)

Permettre aux médecins de mieux repérer les violences conjugales. Près d'une femme sur 10 ayant vécu en couple pendant l'année écoulée a été en situation de violences conjugales. L'accompagnement de la DITP fait suite à la publication par la HAS d'une recommandation de bonne pratique visant à renforcer l'implication des professionnels de santé dans la lutte contre ces violences et à favoriser le repérage des victimes.

La solution mise en œuvre par la DITP

L'équipe sciences comportementales de la DITP a tout d'abord réalisé un état des lieux associant revue documentaire et étude qualitative. Cette étude a permis d'objectiver plusieurs freins psychologiques parmi les soignants.

Deux solutions ont ensuite été expérimentées auprès d'un panel de plus de 1000 médecins généralistes :

- la mise à disposition d'une recommandation « simplifiée » avec un regroupement drastique d'informations jusqu'ici très nombreuses et éparses, ainsi que des éléments de réponse aux réticences constatées ;
- un questionnaire de prévention, utilisable pour faciliter les entretiens et sensibiliser les patientes.

Cette intervention a permis une progression sensible des dépistages effectués : les conseils proposés ont constitué une réponse pratique pour les médecins, face à des patientes largement convaincues par la démarche. Ainsi, une augmentation de 76% du nombre de dépistages réalisés a été enregistrée lors des deux mois d'expérimentation. Forte de ces éléments, la Haute Autorité de santé a lancé, avec l'appui de la Caisse nationale d'assurance maladie, un déploiement national de ces outils.

Bénéfices pour les patientes et les médecins :

- → Une possibilité de mieux traiter des situations de détresse invitant à une pratique adaptée

Bénéfices pour la HAS :

- → Une efficacité accrue d'une politique prioritaire d'une institution soucieuse de son impact opérationnel

76 %
augmentation du nombre de dépistages réalisés

Autres exemples d'accompagnement

- Encourager la remise sur le marché des logements vacants (direction générale de l'aménagement du logement et de la nature, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires)
- Concevoir un indice de réparabilité pour promouvoir l'économie circulaire (commissariat général au développement durable)
- Inciter les autoentrepreneurs à payer leurs cotisations en ligne (agence centrale des organismes de sécurité sociale - Acoss / Urssaf)

Contact : experienceusagers.ditp@modernisation.gouv.fr

EXPÉRIENCE USAGERS

Simplifier la vie des usagers du service public

Notre équipe accompagne les services et les opérateurs de l'État dans leurs démarches d'écoute des usagers, d'amélioration continue et de simplification des parcours. Notre mission est d'identifier les principaux irritants que rencontrent les usagers dans leurs relation avec les services publics et de travailler à leur suppression à chaque étape de leur parcours. En partant du vécu des usagers, nous nous donnons les moyens de trouver des solutions concrètes et innovantes pour simplifier la vie des usagers et des agents."

Anne-Sophie Milgram, cheffe du pôle écoute et simplification des parcours usagers

VOTRE BESOIN

Vous souhaitez améliorer la qualité de service rendue aux usagers ? Simplifier le parcours administratif et les démarches associées ? Mettre en place un dispositif pérenne de pilotage de la relation usager ? Obtenir de l'aide pour coordonner vos besoins avec d'autres opérateurs de service public ?

NOTRE OFFRE

- → Développer le programme Service Publics +
- → Mise en place d'outils d'écoute usagers
- → Simplification des parcours et des démarches administratives pour les usagers
- → Élaboration de dispositifs d'amélioration continue
- → Simplifier les formulaires et les courriers administratifs

Écouter et simplifier le parcours des usagers

Commanditaires : ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, secrétariat d'État chargé de l'Enfance et des Familles

Simplifier et humaniser le parcours administratif des parents endeuillés. Le décès d'un enfant concerne plus de 10 000 familles par an en France. À l'insoutenable peine de la perte d'un enfant s'ajoutent la complexité et la lourdeur des démarches administratives. La ministre de la Transformation et de la Fonction publiques et le secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles ont sollicité la DITP pour simplifier et humaniser ces démarches. La DITP a ainsi travaillé avec sept organismes publics et dix associations afin d'apporter des réponses concrètes.

La solution mise en œuvre par la DITP

Première étape: réaliser une cartographie du parcours administratif existant avec les organismes publics et les associations de familles. Absence de prise en compte automatique du décès par les administrations, manque d'information sur les aides, lourdeur des démarches, ce travail a permis d'identifier de nombreuses difficultés.
Seconde étape : l'organisation d'ateliers avec les associations et les administrations afin de définir un plan d'action pour la mise en œuvre des solutions retenues. Celles-ci ont permis de simplifier les démarches et l'accès aux droits, d'améliorer la communication avec les familles et de faciliter l'accès au soutien psychologique.

Bénéfices pour les usagers :

- → Une administration proactive pour accompagner les familles et les informer de leurs droits
- → Une simplification des démarches en recueillant en une seule fois les informations nécessaires et en transmettant ces éléments automatiquement aux organismes partenaires pour instruire les déclarations et demandes de prestations
- → Une amélioration de la communication par la formation des agents et la réécriture de courriers
- → Un accès au soutien psychologique facilité

2 jours

L'administration est désormais en mesure de contacter la famille dans un délai de deux jours après le décès pour l'informer de ses droits et l'accompagner, grâce à une communication plus fluide entre l'État civil et les organismes publics.

Autres exemples d'accompagnement

- Simplifier les dispositifs et les parcours de demandes d'aides à l'adaptation des logements pour les personnes en perte d'autonomie (direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages)
- Améliorer l'accès aux droits des personnes en situation de handicap (secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées)

Contact : ditp.inno@modernisation.gouv.fr

DESIGN DE SERVICES PUBLICS

Concevoir des services avec les utilisateurs et les parties prenantes pour gagner en impact

Notre rôle en tant que designer est d'analyser les besoins réels des utilisateurs, qu'ils soient exprimés ou non, pour concevoir des solutions adaptées et réplicables à grande échelle. Au sein de la DITP, nous nous appuyons sur les sciences humaines (anthropologie, sociologie, etc.) pour comprendre les usages, mais aussi sur la création industrielle (design de services, produits, espaces etc.). L'objectif : trouver, tester et évaluer en conditions réelles des solutions durables. "

Ariane Epstein, directrice de projet design de politiques publiques

VOTRE BESOIN

Vous souhaitez comprendre la réalité des besoins des agents et des usagers sur le terrain ? Vous avez besoin d'expérimenter et de prototyper des solutions qui touchent leur cible avant de lancer une politique publique à grande échelle ?

NOTRE OFFRE

- → Phase d'immersion et enquête de terrain qualitative
- → Identification des parcours, usages, contraintes, ressentis
- → Élaboration, prototypages, tests de solutions en co-construction avec les personnes directement concernées
- → Mobilisation des laboratoires d'innovation territoriale pour des projets ancrés dans les territoires

Concevoir un nouveau service public

Commanditaire : ministère des Solidarités et de la Santé

Comprendre la complexité du vécu des usagers ayant recours à un service d'aide sociale et de santé. Dans le cadre de sa mission « Parcours et Autonomie » et de la création d'un service public territorial de l'autonomie, Dominique Libault a sollicité la DITP pour recueillir la parole des personnes âgées et en situation de handicap. En étroite collaboration avec les laboratoires d'innovation territoriale INSOLAB (Var) et Etat'LIN (Pays de la Loire), la DITP a conçu une méthode innovante d'enquête associant les compétences de sociologie et de design afin d'identifier et d'analyser les parcours réels des personnes en perte d'autonomie.

La solution mise en œuvre par la DITP

Afin de favoriser une expression libre et spontanée, la DITP a piloté l'organisation d'une enquête à domicile auprès de 40 personnes et de leurs aidants en Mayenne, dans le Maine-et-Loire et le Var.
L'enquête visait notamment à identifier et comprendre les besoins du quotidien des personnes âgées et en situation de handicap avant d'explorer les parcours et les démarches associés. Ainsi, loin d'un parcours linéaire, les démarches des usagers s'apparentent davantage à une logique de boucle, avec des besoins différents (santé, mobilité, logement, etc.) qui évoluent ou se cumulent au fil des années.
L'enquête a également mis en lumière la nécessité de coordonner davantage l'ensemble des acteurs pour proposer un référent unique aux usagers.

Bénéfices pour les usagers et les agents :

- → Une cartographie des usages et des parcours pour comprendre le parcours réel des usagers ayant recours à un service d'aide sociale et de santé
- → Des recommandations concrètes pour la création d'un service public territorial, à l'image de la création d'une fonction de coordination des guichets « uniques » ou d'un référent autonomie

3 millions
de seniors seraient en perte d'autonomie en 2027 (Insee, 2019)

Autres exemples d'accompagnement

- Prévenir les chutes des personnes âgées à domicile (ministère des Solidarités et de la Santé, ministère délégué chargé de l'Autonomie)
- Accroître le recours au réemploi du mobilier dans l'État, expérimentation lors du déménagement de la cité administrative en Essonne (partenariat pédagogique avec l'ENSCI et la chaire innovation publique (INSP, Science Po, École Polytechnique, ENSCI))

Contact : ditp.inno@modernisation.gouv.fr

LABORATOIRES D'INNOVATION TERRITORIALE

Faciliter l'émergence et l'expérimentation de solutions centrées sur les besoins des usagers et des agents

C'est au cœur des territoires, au plus près des besoins des agents et des usagers, que les laboratoires d'innovation territoriale conçoivent et testent de nouvelles formes d'action publique. En mutualisant des compétences en innovation collaborative, en design de services, en sciences sociales, ils parviennent à faire émerger rapidement des solutions à taille humaine, qui ont vocation, pour beaucoup d'entre elles, à être déployées sur l'ensemble du territoire. "

Amélie Durozoy, coordinatrice du réseau des laboratoires d'innovation

VOTRE BESOIN

Vous souhaitez mobiliser des ressources innovantes sur votre territoire ? Associer l'ensemble des parties prenantes aux étapes clés de votre projet ? Concevoir des solutions pertinentes et les tester auprès des usagers et des agents dans les territoires ?

NOTRE OFFRE

→ Animé par la DITP, le réseau des laboratoires d'innovation territoriale conçoit, teste et déploie des solutions innovantes en associant les parties prenantes. Il peut être mobilisé au service des grands projets de transformation, en particulier des politiques prioritaires du Gouvernement.

Améliorer l'expérience usagers et la qualité de service

Commanditaire : Pôle emploi

Simplifier le parcours d'accès à la formation pour les demandeurs d'emploi. Formulaires nombreux, démarches trop longues, manque d'information : le parcours des demandeurs d'emploi est jugé complexe, voire décourageant. Le Ti Lab, laboratoire d'innovation publique de Bretagne, a été sollicité pour simplifier ce parcours. L'objectif : rationaliser les démarches et mieux partager les données entre les administrations et les organismes de formation.

La solution mise en œuvre par la DITP

Afin de mieux répondre aux besoins des demandeurs d'emploi, le Ti lab s'est mobilisé pour créer un formulaire unique permettant de remplacer une quinzaine de démarches existantes.
Le laboratoire a proposé à des demandeurs d'emploi de participer à une expérimentation avec des designers et des chercheurs. Cette démarche a permis de co-créer un dossier-formulaire unique facile à remplir et à suivre, dans l'objectif de garantir un service public « sans coutures ». Des immersions ont eu lieu pendant 5 jours sur 20 sites dans toute la France. Une trentaine d'agents de plusieurs structures (région, Pôle emploi, mission locale, etc.) ont été chargés d'identifier les difficultés rencontrées par les usagers et d'imaginer un prototype de formulaire.

Celui-ci a été ensuite testé auprès de différents panels d'usagers et évalué, avant d'être déployé.

Bénéfices pour les usagers :

→ Un formulaire unique, facile à comprendre, construit selon le parcours de l'usager et non selon les logiques administratives

Bénéfices pour les agents :

→ Des temps de traitement administratifs moins importants mis à profit pour accompagner davantage les demandeurs d'emploi

Un réseau de 16 laboratoires d'innovation territoriale animés par la DITP

Le réseau des labs d'innovation territoriale

La DITP anime le réseau des 16 laboratoires d'innovation territoriale placés auprès des préfets de région. Elle soutient leur action par des financements, la formation des équipes et le renforcement du rayonnement institutionnel des labs.

La DITP intervient également pour favoriser les mutualisations entre labs et préparer les conditions du passage à l'échelle des initiatives territoriales. Pour ce faire, la DITP s'appuie notamment sur l'ensemble des laboratoires d'innovation publique dont elle coordonne le réseau, présenté dans l'*Atlas des laboratoires d'innovation territoriale*.

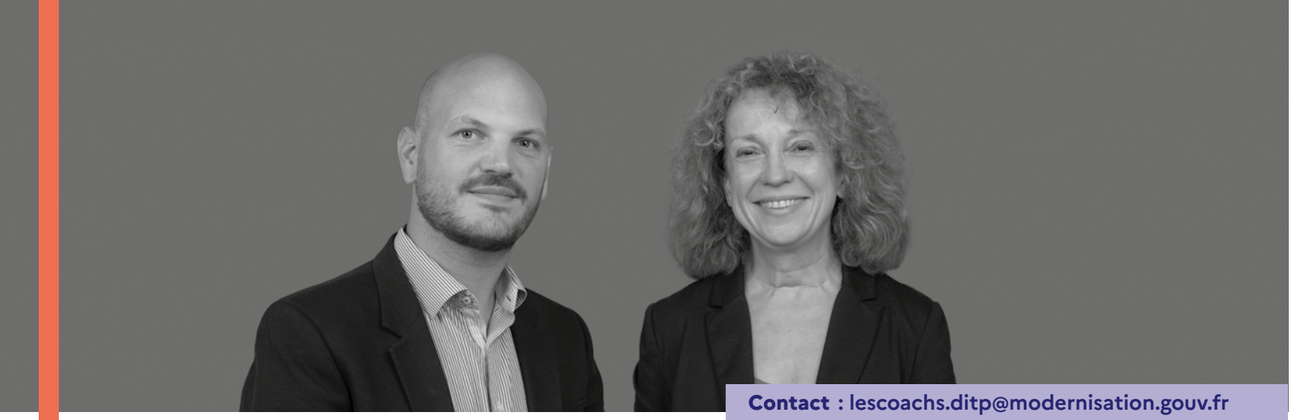

Contact : lescoachs.ditp@modernisation.gouv.fr

COACHING

Accompagner la transformation de son organisation, faire évoluer ses pratiques managériales

Le facteur humain est fondamental pour porter et optimiser l'impact d'une transformation dans la durée. Pour accompagner les administrations, la DITP anime la communauté interministérielle des coachs internes de l'État. Nous venons en appui de ceux qui souhaitent définir une nouvelle vision de manière partagée. Le coaching offre aussi à titre individuel un espace sécurisé pour prendre du recul, développer de nouvelles compétences, faire évoluer ses postures. "

Chantal Marie, coach

VOTRE BESOIN

Vous souhaitez renforcer la cohésion et l'engagement au sein de votre équipe ? Mobiliser les managers dans la mise en œuvre d'un projet de transformation ? Faire évoluer vos pratiques managériales ?

NOTRE OFFRE

Animation et mobilisation de la communauté interministérielle des coachs internes pour :

- → Accompagner votre projet de transformation
- → Mettre en œuvre un programme de coachings individuels
- → Accompagner un collectif, une équipe projet, etc.

Accompagner les cadres dans leur développement professionnel et la conduite des transformations

Commanditaire : délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (DIESE)

Préparer 50 femmes de la haute fonction publique à exercer de plus hautes responsabilités. La DITP a conçu « Talentueuses », un programme inédit aujourd'hui animé par la DIESE. Ce dispositif d'accompagnement ambitieux, à la fois collectif et personnalisé, permet aux 50 « Talentueuses » d'être accompagnées à un moment clé de leur carrière pour dépasser les barrières liées au genre et intégrer un collectif de pairs partageant les mêmes enjeux.

La solution mise en œuvre par la DITP

Pour concevoir ce programme annuel, la DITP a mobilisé les communautés interministérielles de coachs et d'animateurs de co-développement.
Elle a également fait appel à différentes méthodes : coaching, organisations de rencontres avec des personnalités inspirantes, co-développement et mentorat… Ce dispositif très complet permet aux participantes de réfléchir sur leurs besoins et leurs aspirations.
Le programme de coaching, individuel et collectif, a notamment permis d'offrir aux lauréates une meilleure connaissance de soi et de sa relation aux autres, d'acquérir de nouveaux savoir-être (confiance en soi, assertivité, communication interpersonnelle, maîtrise de ses émotions, etc.) et de savoir-faire (renforcer son leadership, développer son réseau, valoriser son action, etc.).

Bénéfices pour les Talentueuses :

- → Acquisition de nouveaux savoir-être et savoir-faire
- → Renforcement du leadership
- → Développement de nouvelles pratiques professionnelles
- → Capacité à gérer des situations managériales complexes
- → Capacité à accompagner des projets de transformation
- → Possibilité de s'appuyer sur des pairs et des mentors

99
coachs internes au sein de la fonction publique

Autres exemples d'accompagnement

Concevoir et mettre en œuvre des programmes interministériels d'accompagnement :

- Élèves de l'Institut national du service public (INSP)
- Cadres formés à la transition écologique (ministère de la Transformation et de la Fonction publiques)

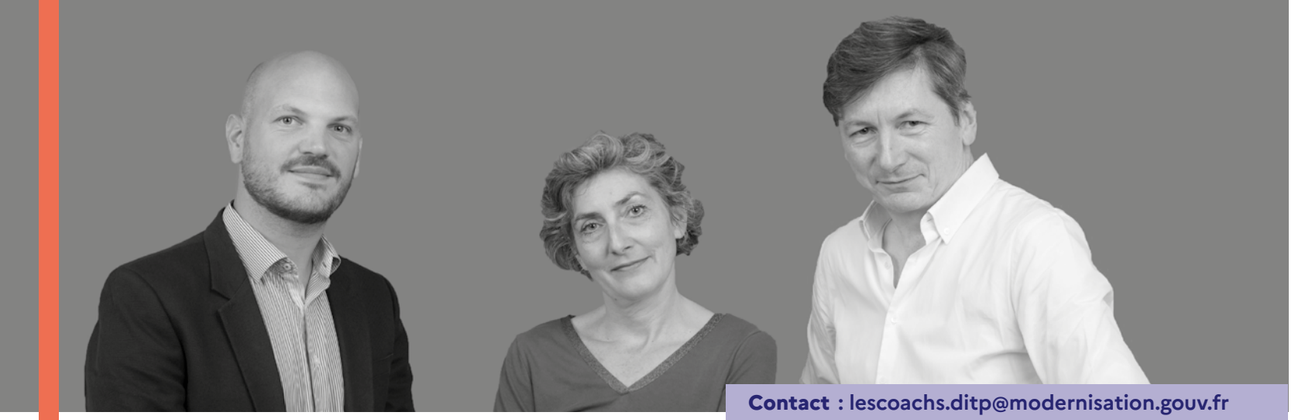

Contact : lescoachs.ditp@modernisation.gouv.fr

CO-DÉVELOPPEMENT

Mobiliser l'intelligence collective au bénéfice de ses projets et de ses pratiques professionnelles

La DITP pilote le réseau des animateurs de co-développement de l'État. Le co-développement est une approche de formation qui se base sur un groupe de partage entre pairs. Nous constituons et animons ces groupes qui forment une communauté d'apprentissage. Le co-développement leur permet de mobiliser des ressources collectives et individuelles pour identifier des solutions concrètes et réalistes à une situation vécue par l'un des participants. "

Louis Jacquart, adjoint de la cheffe de la mission innovation

VOTRE BESOIN

Vous souhaitez faire appel à la réflexion collective pour accompagner la transformation de votre organisation ? Réfléchir sur l'évolution des métiers, des pratiques managériales ? Améliorer la qualité de vie au travail ?

NOTRE OFFRE

- → Pilotage du réseau des animateurs interministériels de co-développement
- → Animation de groupes de co-développement en présentiel ou distanciel
- → Conception et animation de programmes et de formations sur le co-développement

Bénéficier du soutien d'un groupe de pairs pour conduire un projet ambitieux

Commanditaire : Première ministre

Accompagner les directeurs de projet, responsables de la mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement.
La responsabilité de directeur de projet implique de mobiliser des contributeurs extérieurs, des ressources à l'échelon national, dans les territoires et de communiquer de manière claire auprès de tous, dans un souci constant d'écoute, de leadership et d'impact. La DITP propose aux directeurs de projet de développer et de consolider leurs compétences dans le cadre d'un programme de co-développement.

La solution mise en œuvre par la DITP

La DITP a conçu un programme de co-développement pour les 150 directeurs de projet des politiques prioritaires du Gouvernement. Des groupes pérennes, de huit personnes, ont été constitués pour favoriser la complémentarité des visions et la richesse des solutions apportées aux participants.
Les groupes se réunissent à la demande de l'un des directeurs de projet et en cohérence avec le rythme des projets. Ces réunions sont animées par le réseau des animateurs interministériels de co-développement, soit 130 agents, pilotés par la DITP. Les projets et les préoccupations abordés lors de ces sessions concernent de multiples enjeux comme le management d'équipe, les interactions et les relations humaines, la conduite du changement, la communication, la posture et l'efficacité personnelle… L'objectif : mobiliser les ressources du groupe pour identifier des solutions concrètes aux problématiques partagées par les participants.

Bénéfices pour les usagers :

- → Disposer d'un espace d'échange et du soutien régulier du groupe des directeurs de projet pour avancer efficacement dans la mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement

130
animateurs du réseau interministériel de co-développement

Autres exemples d'accompagnement

- Conception et animation de sessions de co-développement pour les « Talentueuses », programme de coaching porté par la délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (DIESE)
- Conception d'une séquence sur le co-développement au sein du cursus de l'Institut national du service public (INSP)

Contact : acceleration.ditp@modernisation.gouv.fr

CENTRE INTERMINISTÉRIEL DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Faire contribuer les citoyens à la construction des politiques publiques

Nous accompagnons les administrations dans l'élaboration de démarches participatives utiles, solides et à fort impact. Notre objectif : permettre l'émergence de propositions argumentées relevant d'un consensus collectif, avec des profils différents et des opinions qui semblent parfois irréconciliables. "

Typhanie Scognamiglio, responsable du centre interministériel de la participation citoyenne

VOTRE BESOIN

Vous souhaitez associer les citoyens dans la conception d'une politique publique en tenant compte de la diversité de leurs opinions et de leurs attentes ? Vous avez besoin d'identifier les dysfonctionnements et les points d'amélioration d'une politique publique grâce à ceux qui en sont les bénéficiaires ?

NOTRE OFFRE

- → Un accompagnement pour concevoir une démarche sur mesure et un appui à sa mise en œuvre opérationnelle
- → Une formation aux enjeux et aux méthodes de la participation citoyenne (guides, coaching, etc.)
- → Une valorisation des démarches et de leur impact sur participation-citoyenne.gouv.fr

Identifier collectivement les projets de développement et d'attractivité structurants d'un territoire

Commanditaires : préfet chargé de la reconstruction des Vallées (préfecture des Alpes-Maritimes), ministère du Renouveau démocratique, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Accompagner le rebond d'un territoire après une catastrophe naturelle. Un an et demi après la tempête Alex qui a dévasté les vallées de la Roya, le Gouvernement a souhaité mettre en place une dynamique territoriale en invitant les maires, les élus et les habitants à élaborer des projets de développement pour les vallées, au-delà du financement de la reconstruction au sens strict. La préfecture des Alpes-Maritimes et le préfet délégué à la reconstruction des vallées ont fait appel à la DITP pour concevoir un exercice inédit de concertation associant, pour la première fois, l'ensemble des parties prenantes afin de définir collectivement des perspectives de rebond pour les vallées sinistrées.

La solution mise en œuvre par la DITP

La DITP a tout d'abord animé les réunions de cadrage et les comités de pilotage avec le préfet et les cabinets ministériels. Cette étape a permis de définir la gouvernance du projet, les modalités de mobilisation des participants, les engagements et les prérequis pour la robustesse de la démarche (adhésion des grands élus, articulation avec les programmes engagés dans ces territoires).
La DITP a ensuite initié le diagnostic territorial élaboré avec de nombreux acteurs du territoire pour nourrir la concertation. Celle-ci s'est déroulée en plusieurs étapes pour partager et mettre en débat le diagnostic.

Une consultation en ligne et des ateliers prospectifs ont été organisés avec les habitants et les maires. La restitution a permis de rendre compte des travaux des comités techniques pour consolider et sélectionner les projets, pour partie issus de la concertation, et éligibles au financement.

Bénéfices pour les participants (maires et habitants) :

- → Participer à la définition d'une feuille de route et aux projets associés pour renforcer le développement et l'attractivité des vallées de la Roya

100 M€
de crédits exceptionnels dédiés au financement des projets d'attractivité et de développement des trois Vallées, issus notamment de la concertation

Autres exemples d'accompagnement

- Élaborer la stratégie française sur l'énergie et le climat (concertation nationale sur le mix énergétique, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires)
- Relever les défis du numérique dans le monde du travail et lutter contre les violences en ligne (CNR numérique - ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique)

Contact : ditp.inno@modernisation.gouv.fr

INNOVATION OUVERTE

Construire une coalition avec la société civile

L'équipe innovation ouverte de la DITP accompagne les administrations qui souhaitent déployer de nouveaux modes de coopération pour mobiliser tous les acteurs au service de l'intérêt général. Cette démarche permet d'enrichir l'action publique en termes de connaissances, d'approches et de méthodes d'actions. Elle implique de créer les conditions d'émergence et de structuration de ces coopérations dans la durée entre les services de l'État et ses partenaires."

Alban Praquin, directeur de projet innovation ouverte

VOTRE BESOIN

Vous souhaitez associer à vos projets les compétences de la société civile organisée ? Initier de nouvelles formes de collaboration avec des acteurs externes à l'administration ?

NOTRE OFFRE

- → Déploiement de nouveaux modes de coopération entre les administrations et leurs « partenaires » (chercheurs, collectivités territoriales, élus, entreprises, société civile organisée etc.)
- → Développement d'outils pour cartographier et co-agir avec la société civile
- → Accompagnement à la structuration et à la réalisation de programmes de recherche-action

Créer et animer une coalition d'acteurs autour d'un projet de territoire

Commanditaire : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur, sous-préfecture d'Istres, secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles

Contribuer à la reconversion économique, sociale et environnementale de la zone industrialo-portuaire de Fos-Berre. Ce pôle présente l'une des plus grandes concentrations industrielles de France. Il se caractérise par des risques élevés et une fragilité environnementale liée au cumul des rejets d'origine industrielle, résidentielle et ceux liés aux transports. Pour construire un nouveau modèle de développement, les acteurs publics ont mis en place une coopération pérenne entre l'ensemble des parties prenantes du territoire. Celle-ci permettra de recevoir, d'accompagner et de préparer les futurs projets industriels.

La solution mise en œuvre par la DITP

L'équipe de la DITP a été sollicitée pour sécuriser le portage institutionnel des projets et faciliter la coopération entre les acteurs. Elle accompagne et intervient notamment sur deux dispositifs :

- un dispositif de participation citoyenne « Réponses » qui propose aux habitants du territoire de s'exprimer et de travailler collectivement à des solutions concrètes pour améliorer la qualité de l'air,
- l'installation du laboratoire Territoire & Industrie Fos-Berre, véritable catalyseur d'une coalition d'acteurs.

La DITP contribue aux travaux de cartographie des enjeux des différentes parties prenantes. Elle intervient aussi sur la consolidation de l'offre de services du laboratoire.

La DITP travaille enfin sur la capitalisation des connaissances produites dans une logique de réplicabilité potentielle sur d'autres territoires.

Bénéfices pour les agents associés à la démarche :

→ Renouvellement des modalités de travail et de coopération, montée en compétences (acquisition de nouveaux outils et méthodes)

Bénéfices pour les usagers associés à la démarche :

→ Participation à la co-construction et à la co-production de l'action publique

80 %
des habitants font confiance au dispositif « Réponses » accompagné par la DITP

Autres exemples d'accompagnement

- Accélérer les neuf projets d'intérêt général portés par des acteurs associatifs dans le cadre de la première promotion de l'accélérateur d'initiatives citoyennes en lien avec la direction interministérielle du numérique
- Animer un réseau de référents au sein des administrations et de la société civile pour piloter la mise en œuvre du plan d'action de la France pour un Gouvernement ouvert

Contact : france-experimentation.ditp@modernisation.gouv.fr

FRANCE EXPÉRIMENTATION

Faire évoluer le droit avec ceux qui font l'innovation

France Expérimentation est un dispositif unique en Europe qui permet de lever les blocages juridiques entravant le développement de projets économiques innovants. Piloté par la DITP avec la direction générale des entreprises (DGE), il porte une approche agile de la réglementation en aménageant des espaces d'expérimentation sous la supervision des pouvoirs publics. France Expérimentation a ainsi permis à plus de 150 projets de se développer sur le territoire français tout en faisant évoluer notre réglementation au service de l'innovation."

Sébastien Malangeau et Olivier Hébrard, directeurs du programme France Expérimentation

VOTRE BESOIN

Vous êtes une entreprise, une association, un établissement public ou une collectivité territoriale. Vous avez un projet économique innovant et ambitieux… Mais vous vous heurtez à un frein juridique ?

NOTRE OFFRE

France Expérimentation peut vous permettre de :

- → Tester votre projet sur le terrain en dérogeant à titre temporaire et expérimental au cadre juridique
- → Faire évoluer directement la réglementation

Lever les blocages juridiques pour soutenir l'innovation

Commanditaire : entreprise Novo Nordisk

Recycler les stylos injecteurs d'insuline. Leader mondial dans le traitement du diabète, l'entreprise pharmaceutique Novo Nordisk produit sur son site de Chartres près de 25 millions de stylos injecteurs d'insuline pour le marché français. Cette société danoise a déposé auprès de France Expérimentation une demande de dérogation afin de recycler et de valoriser le corps de ces stylos utilisés par les patients en auto-traitement. En effet, selon le code de la santé publique, ces stylos ne pouvaient jusque-là qu'être incinérés.

La solution mise en œuvre par la DITP

France Expérimentation, saisi de cette demande de dérogation, a sollicité l'expertise du ministère de la Santé et de la Prévention. À la suite de réunions techniques réunissant l'équipe de France Expérimentation, le porteur de projet et les experts ministériels, le cabinet de la Première ministre a validé le principe d'une mise en expérimentation. Un travail de définition du cadre expérimental a alors été engagé, permettant la publication d'un décret en Conseil d'État autorisant ce recyclage.
Un arrêté du ministre de la Santé et de la Prévention précisant les modalités concrètes de cette expérimentation et une décision du directeur général de la santé ont ensuite permis à l'entreprise Novo Nordisk de débuter ce recyclage.

Bénéfices pour les entreprises :

- → Possibilité, pour toutes les entreprises du secteur médical, de bénéficier de cette dérogation pour développer leur projet innovant en France

Bénéfices pour les citoyens :

- → Possibilité de recycler et de valoriser des déchets qui, jusqu'alors, devaient être incinérés
- → Soutien des acteurs économiques innovants sur le territoire français

150
acteurs économiques innovants accompagnés par France Expérimentation

Autres exemples d'accompagnement

- Recycler les eaux usées traitées pour l'agriculture (SEDE Environnement)
- Accroître les possibilités d'autoconsommation collective électrique (ACOPREV)
- Permettre les colocations pérennes entre personnes âgées dans le parc social (Apart'Ages)

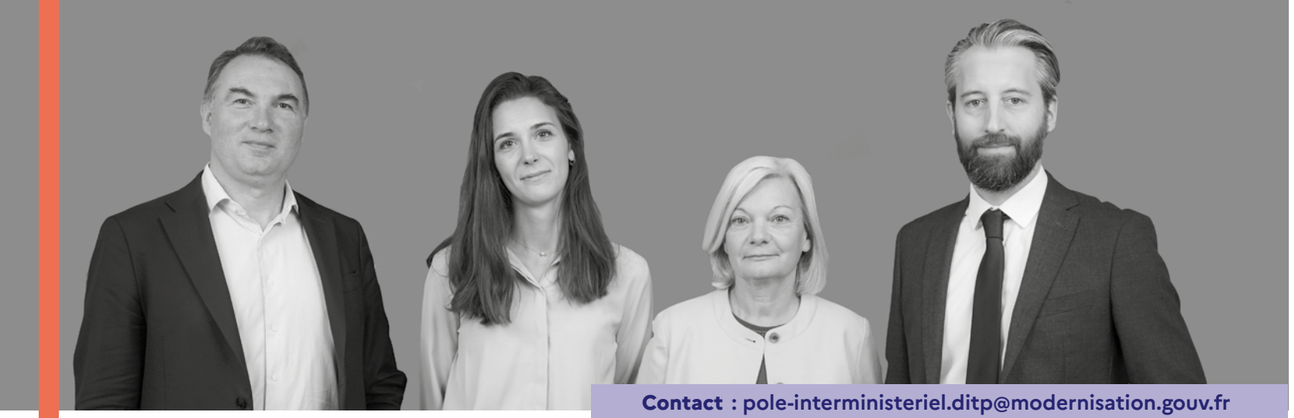

Contact : pole-interministeriel.ditp@modernisation.gouv.fr

PÔLE INTERMINISTÉRIEL D'ACHAT DE PRESTATIONS DE CONSEIL

Accompagner les administrations centrales et déconcentrées dans le recours aux consultants externes

Nous conseillons les administrations de bout en bout de la chaîne d'achat. L'objectif : conseiller les ministères pour acheter des prestations de haute qualité, adaptées au besoin et au juste coût."

François Gobillard, responsable du pôle interministériel d'achat de prestations de conseil

Le rôle du pôle interministériel d'achat de prestations de conseil est de favoriser l'application des bonnes pratiques, notamment en veillant à ce que l'internalisation du projet soit prioritairement et systématiquement étudiée.
Si le recours est justifié, le pôle veille à ce qu'il soit organisé dans les meilleures conditions possibles : marché adéquat, retranscription pertinente des besoins dans une proposition technique et commerciale, mise en place des conditions de succès pour la conduite du projet au sein du ministère.

Le pôle interministériel d'achat de prestations de conseil donne également un avis obligatoire dans les comités d'engagement ministériels pour toutes les commandes supérieures à 500 000 € TTC relevant du champ d'expertises de la DITP.

Conception et réalisation : mission communication de la DITP - Mars 2023
Crédits photographiques : ©BercyPhoto - Gezelin Gree, ©Tristan Reynaud

MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interministérielle
de la transformation publique

Découvrir notre action sur
modernisation.gouv.fr